



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

## Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Karine Hovington, greffière de la Ville de Château-Richer certifie :

- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le **Règlement 616-24 décrétant une dépense n'excédant pas 323 000 \$ et un emprunt de 323 000 \$, pour l'achat de compteurs d'eau pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels** est de 3930 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 404 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes reçues est de **236**.

Je déclare

- Que le **Règlement numéro 616-24 décrétant une dépense n'excédant pas 323 000 \$ et un emprunt de 323 000 \$, pour l'achat de compteurs d'eau pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

-----

Karine Hovington  
Greffière  
Le 24 avril 2024

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)